



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 4 mai 2018

Interdiction des pesticides néonicotinoïdes

Carole Delga : « Une décision capitale pour l'Occitanie, 1^{er} rucher de France, qui va dans le sens de la politique éco-responsable que nous menons pour la région »

L'Union européenne vient d'interdire l'usage de trois néonicotinoïdes jugés dangereux pour les abeilles et l'ensemble des insectes pollinisateurs. La présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée salue une décision capitale pour la filière apicole et la biodiversité.

« Ces pesticides sont nocifs et grâce à l'Europe, ils sont enfin interdits.

Avec près de 8 000 apiculteurs et 22% de la production de miel français issus du territoire, l'Occitanie est la première région apicole de France. Si demain, ces butineuses disparaissaient alors qu'elles pollinisent plus de 70% des espèces de fruits et légumes, c'est l'ensemble de notre écosystème naturel et économique qui serait largement affecté, et le contenu de nos assiettes !

Je salue donc cette décision de l'Europe qui va dans le sens des protections pour lesquelles nous nous battons, aux côtés de l'Union nationale de l'Apiculture Française, face aux menaces qui pèsent sur les abeilles, nos apiculteurs et la filière dans son intégralité. J'ai également souhaité que la Région s'engage pour la réussite des dispositifs nationaux. C'est en ce sens que nous avons conclu en 2007 une convention de soutien à l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement ». Tout simplement car l'Occitanie doit continuer à être pilote sur cette question essentielle de la défense de la biodiversité.

Car je crois en la nécessité d'évoluer vers un modèle plus respectueux de l'environnement, bénéfique pour nos territoires et ses habitants, pour tous les acteurs de la biodiversité, nos réserves naturelles régionales et nos parcs d'envergure nationale. Nous avons d'ores et déjà engagé le chantier de la nouvelle Stratégie régionale pour la Biodiversité, et nous porterons une ambition forte avec la future Agence Régionale de la Biodiversité, outil unique de coopération au service des projets de territoires. Une fois de plus nous prouvons qu'en Occitanie la volonté politique est réelle. Car avons compris les dangers imminents et les défis que nous devons relever.

Cette décision européenne démontre que nos citoyens attendent aujourd'hui des réponses concrètes sur les enjeux de santé publique et d'environnement qui les concernent plus que jamais. L'alimentation occupe une place grandissante dans ces préoccupations, et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité en faire la grande cause régionale 2018. L'objectif ? Ecrire ensemble une politique alimentaire nouvelle et ambitieuse, permettre aux habitants d'être les premiers consommateurs du « Produit en Occitanie » tout en valorisant et renforçant les savoir-faire, les innovations et la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires régionales. Mais pour concrétiser ces ambitions la démarche doit être collective. C'est pourquoi je veux maintenant laisser les habitants d'Occitanie s'exprimer via une grande concertation alimentaire sans précédent en France.

Je crois fermement que la préservation de notre biodiversité ne peut se penser qu'à travers la construction d'une politique globale et vertueuse, capable de redéfinir collectivement l'ensemble des pratiques à l'œuvre aujourd'hui : depuis les modes d'agriculture aux modes de consommation. C'est là tout le sens du projet que je porte pour notre région ».

Contact presse

Yoann Le Templier : yoann.letemplier@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 79 40- Port. : 06 38 30 70 83

Service presse : service.presse@laregion.fr

Suivez-nous sur le compte Twitter du service presse : @presseoccitanie